



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Réf. : CL/4292

**Objet : 40<sup>e</sup> session de la Conférence générale – Questions supplémentaires  
à inscrire à l'ordre du jour provisoire révisé**

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

À la suite de ma lettre portant référence CL/4277 du 27 mai 2019 et conformément à l'article 12.3 du Règlement intérieur de la Conférence générale, j'ai l'honneur d'informer les États membres et les Membres associés qu'après la diffusion de l'ordre du jour provisoire de la 40<sup>e</sup> session de la Conférence générale (document 40 C/1 Prov.), l'inscription des questions supplémentaires ci-après a été proposée :

- (a) « Projet d'amendement à l'article V de l'Acte constitutif » – point proposé par l'Albanie, l'Autriche, la Belgique, le Bénin, Chypre, la Côte d'Ivoire, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Gambie, la Grèce, la Guinée, les Îles Salomon, l'Indonésie, l'Iraq, l'Islande, la Lettonie, le Libéria, la Lituanie, le Luxembourg, le Nigéria, la Norvège, les Pays-Bas, la Tchéquie, la Palestine, les Philippines, le Portugal, la République de Corée, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Vincent-et-les Grenadines, la République slovaque, la Slovénie, la Suède, la Suisse, le Togo et la Turquie ;
- (b) « Projet d'amendement à l'article VI, paragraphe 2, de l'Acte constitutif » – point proposé par El Salvador, le Qatar et la Turquie ;
- (c) « Révision des Statuts du Conseil intergouvernemental du Programme Information pour tous (PIPT) » – point proposé par la Directrice générale en application de la résolution 39 C/87 ;
- (d) « Document final stratégique de l'Année internationale des langues autochtones (2019) » – point proposé par la Directrice générale ;
- (e) « Vers un cadre de classification mondiale pour le dialogue sur les politiques relatives aux enseignants – Élaboration d'une classification internationale type des programmes de formation des enseignants (CITE-T) » – point proposé par la Directrice générale ;
- (f) « Nouvelles perspectives pour le projet La route de l'esclave : résistance, liberté, héritage » – point proposé par le Bénin ;

- (g) « Faire mieux connaître l'éducation artistique et la Semaine internationale de l'éducation artistique » – point proposé par la République de Corée.

Conformément à l'article 13 du Règlement intérieur de la Conférence générale, le Conseil exécutif établira à sa 207<sup>e</sup> session l'ordre du jour provisoire révisé de la Conférence générale sur la base de l'ordre du jour provisoire et de la liste supplémentaire ci-dessus.

Les points résultant des décisions que le Conseil exécutif sera amené à prendre lors de ladite session seront également inclus dans cet ordre du jour provisoire révisé, qui sera distribué sous la cote 40 C/1 Prov. Rev., et présenté pour approbation à la Conférence générale par le Président du Conseil exécutif à l'ouverture de la session.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

Audrey Azoulay  
Directrice générale

cc : Commissions nationales pour l'UNESCO  
Délégations permanentes auprès de l'UNESCO